

RÉSEAU NATIONAL DES ACTEURS
DES DÉMARCHES TEMPORELLES

Les mardis de Tempo

Les lieux
multifonctionnels

mardi 26 juin 2012



ÉDITION : OCTOBRE 2012

Tempo Territorial

Hôtel du Département - Direction de la citoyenneté
Quai Jean-Moulin - 76101 Rouen Cedex 1 - Tél. : 02 35 03 57 77
Email : tempoterritorial@yahoo.fr / Site Internet : tempoterritorial.free.fr

Les temps et les rythmes des individus et des territoires se diversifient, éclatent ou se désynchronisent sous l'effet de l'évolution de nos modes de vies. Depuis une dizaine d'années, des politiques temporelles ont vu le jour dans un certain nombre de collectivités locales avec pour objectif de diagnostiquer ces phénomènes temporels, d'ouvrir des concertations sur ces "questions de temps" et de mettre en place des services innovants ou des horaires adaptés afin de privilégier une meilleure articulation des temps de vies (personnelle, familiale, professionnelle, sociale...). Depuis sa création en 2004, *Tempo Territorial*, premier réseau national des acteurs des démarches temporelles, réunit des collectivités, des organisations scientifiques, des associations, des consultants et des entreprises, des individus soucieux de faciliter la conciliation des temps personnels et professionnels.

Tempo Territorial, association à but non lucratif, a pour objet de **favoriser l'échange, le partage, l'apprentissage, la mutualisation, la coopération, entre acteurs des démarches temporelles territoriales**, de manière à :

- **Accompagner les acteurs** des territoires dans des démarches temporelles, dans le contexte de transformations et d'évolutions des rythmes des temps de la vie moderne.
- **Intégrer la dimension temporelle**, à des échelles pertinentes, dans les domaines de l'aménagement et de l'environnement, du développement économique, des transports, de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs, des services..., et sensibiliser les acteurs de ces politiques territoriales publiques et privées.
- **Construire un lieu de capitalisation**, un centre de ressources et d'innovations sur les enjeux temporels et favoriser l'échange des bonnes pratiques, en termes de sensibilisation, d'analyse méthodologique, d'organisation de la concertation, de mise en œuvre d'actions concrètes, de représentations cartographiques, de communication...
- **Permettre le débat public** à l'échelle locale, nationale et européenne sur les pratiques temporelles entre pouvoirs publics, entreprises, habitants, salariés, usagers et leurs représentants.

Tempo Territorial organise plusieurs fois par an des **séminaires et journées d'échanges** à partir des expériences locales et des travaux de groupes thématiques tels que "temps et entreprises", "temps et services", "temps et aménagement", "temps de la nuit", "temps des étudiants"...

L'association et ses membres rendent compte progressivement des travaux menés à travers publications et sites internet.

Les lieux multifonctionnels

PAGE 4

Ouverture

Thomas PEREZ-VITORIA

Directeur de Cabinet de Mao Péninou,
Ville de Paris

Dominique ROYOUX

Président de *Tempo Territorial*
Directeur du service Prospective et
de l'Agence des Temps de Grand Poitiers

PAGE 6

Les enjeux temporels de l'utilisation partagée des équipements et des services

Jean-Yves BOULIN

Vice-Président de *Tempo Territorial*, sociologue

PAGE 10

L'exemple de la Cantine, espace collaboratif en réseau

Paul RICHARDET

Chef de projets « La Cantine »

PAGE 16

Le Bureau des Temps de Rennes

Jocelyne BOUGEARD

Adjointe au Maire de Rennes, déléguée aux
droits des femmes et aux temps de la ville.

PAGE 19

Les partages des espaces dans l'habitat collectif : Cyber espace et salle polyvalente

Monica MIGNONI

Directrice du Groupement Territorial de Paris
de l'ALJT (Association pour le logement des
Jeunes Travailleurs)

PAGE 24

L'utilisation des écoles et des collèges parisiens en dehors du temps scolaire

Éléonore KOEHL

Chef de Projets à la Direction des Affaires
Scolaires de la Ville de Paris, sous-direction
des Établissements du second degré.

Nadine ROBERT

Chef du Bureau des Cours Municipaux d'adultes
et Cathy NOVAK, Adjointe.

Ouverture

Thomas PEREZ-VITORIA

Directeur de Cabinet de Mao Péninou,

Ville de Paris

Monsieur Péninou ne peut être présent en ce début de réunion car il assiste à la cérémonie d'installation du nouveau Préfet de Police de Paris. La présente rencontre se déroule au sein d'un lieu multifonctionnel, l'espace Reuilly. Ancienne gare de la petite ceinture, cet espace accueille en effet les PIMMS⁽¹⁾, des activités associatives et la maison des associations. La crise actuelle, en particulier dans les métropoles, entraîne une densification de l'utilisation des espaces, dont ceux des établissements publics. Il convient d'accompagner, grâce aux politiques temporelles, cette dynamique permettant l'utilisation

des lieux selon les saisons et les usages, afin de mutualiser au mieux les moyens. La mise en œuvre de telles politiques pragmatiques a un effet levier sur d'autres problématiques. Ainsi, l'utilisation des collèges pour des activités non scolaires permet-elle de modifier le rapport des parents à l'institution éducative. Ceux-ci fréquentent le bâtiment pour de nouveaux usages, ils le démystifient et passent ainsi outre le caractère impératif de ce lieu et les mauvais souvenirs qu'il peut véhiculer. De même, ainsi que les présentations de Mesdames Mignoni et Bougeard le souligneront, les espaces de l'habitat collectif

1 - PIMMS : Point d'Information Médiation Multi-Services

peuvent être gérés de manière novatrice. En tout état de cause, mutualiser les espaces crée du lien. Je remercie enfin Thierry Halay, du Bureau des Temps, pour l'organisation de cette journée.

Dominique ROYOUX **Président de *Tempo Territorial***

L'équipe du Bureau des Temps de la Mairie de Paris a effectivement soutenu ce projet de débat innovant, qu'elle en soit remerciée. La thématique originale offre l'occasion de revisiter des problématiques propres à l'urbanisme, grâce aux regards croisés que porteront les intervenants, Jean-Yves Boulin, Paul Richardet, Jocelyne Bougeard, Monica Mignoni, Éléonore Koehl, Nadine Robert et Cathy Novak.

L'association *Tempo Territorial*, qui réunit un nombre toujours plus élevé d'adhérents, rassemble les agences des temps, les bureaux des

temps et les espaces des temps des villes et des régions. L'association dispose d'un site internet et organise les *Mardis de Tempo*. De plus, ses membres interviennent sur l'ensemble du territoire pour débattre des politiques temporelles. La réunion annuelle de l'association se déroulera à Brive les 18 et 19 octobre 2012 et abordera la question des temps des territoires urbains et ruraux pour développer des lieux de participation. Les espaces de collaboration permettent d'articuler les politiques temporelles et les politiques participatives. Par ailleurs, l'association compte prendre une part active aux discussions sur les rythmes scolaires initiées par le ministre de l'éducation nationale.

Les enjeux temporels de l'utilisation partagée des équipements et des services

Jean-Yves BOULIN

Vice-Président de Tempo Territorial

Sociologue

Cette présentation des enjeux temporels de l'utilisation partagée des équipements et des services permettra de mettre en valeur une démarche innovante, fondée sur la mutualisation des espaces via le rassemblement de différentes activités sur un même lieu. Le développement du multitasking entraîne une accélération des rythmes de vie. Au contraire, le partage des lieux induit une décélération grâce en particulier à la diminution des déplacements des usagers.

Trois types d'enjeux sont au cœur de la mutualisation spatiale et temporelle de l'offre de services.

En facilitant l'accessibilité des équipements et des services, cette mutualisation répond d'abord à un enjeu social, en permettant que tous puissent bénéficier des aménités urbaines. Égalité donc mais aussi cohésion sociale, puisque cela permet à des usagers différents de se retrouver dans un même lieu sur une même séquence temporelle. De plus, cette organisation accroît la qualité de vie des usagers grâce à la diminution du nombre de déplacements au sein d'espaces urbains particulièrement chronophages. Les enjeux sont également environnementaux. Les effets climatiques des déplacements sont en

particulier fortement atténués. Enfin, les enjeux sont économiques. Ainsi, les structures trouvent-elles dans cette utilisation en multiactivités une opportunité d'accroître leur retour sur investissements.

L'intégration de services sur un même lieu est un élément clé de l'articulation entre mobilité (maîtrisée) et proximité (augmentée). Le modèle organisationnel est proche de celui des centres commerciaux qui réunissent de multiples enseignes et favorisent l'émergence d'activités extra-commerciales. Cette intégration spatiale permet une réduction du temps consacré aux déplacements d'un service ou d'un équipement à l'autre. Elle recèle donc une dimension temporelle [gain de temps] qui, au-delà, consiste à la fois en une synchronisation (différentes activités durant la même séquence de temps) et désynchronisation (articulation entre différents systèmes d'horaires). Ainsi, l'ancienne gare de Reuilly doit-elle articuler entre elles les différentes activités qui s'y déroulent qui ont des temporalités et des rythmes souvent différents. Cette cohabitation entre des rythmes différents est très importante car elle est au cœur de la polyfonctionnalité des lieux. Elle suppose une réflexion en amont sur la structure des espaces et leur modularité. Un exemple emblématique de cette différenciation des rythmes est la gare de Uelsen située en Basse Saxe, en Allemagne,

qui est à la fois une gare et un musée à la suite de sa requalification par l'architecte autrichien Hundertwasser. La troisième dimension de l'intégration de service est fonctionnelle. En effet, dans ces lieux, les activités se complètent les unes les autres. C'est le cas du « guichet unique de la rentrée scolaire » initié dans un premier temps à Poitiers puis disséminé dans d'autres collectivités en France. Dans cet exemple, la mutualisation spatiale et temporelle est temporaire. Elle réunit, pour un temps déterminé, l'ensemble des services liés à la scolarité ainsi qu'à la périscolarité. Ces activités complémentaires sont dédiées à la vie de l'enfant sur le territoire. Leur rencontre en un même lieu et en un même temps permet de créer, entre elles, des synergies. Ces services ont ainsi l'opportunité de réfléchir à leur complémentarité et peuvent donner naissance à des projets communs visant l'amélioration de la vie de l'enfant.

Un autre exemple de ce type d'intégration est celui des smartwork centres que l'on rencontre aux Pays-Bas et qui tendent à se diffuser dans d'autres pays dont la France. Ces lieux sont dédiés au travail, mais ils se distinguent des classiques télécentres en accueillant d'autres services, de formation par exemple, mais également des services de la vie quotidienne tels que des espaces de restauration, de repos, voire une

Les enjeux temporels de l'utilisation partagée des équipements et des services

crèche. Un même lieu accueillant des activités multiples vit ainsi selon une logique de synchronisation et de désynchronisation afin d'articuler les différentes temporalités en jeu, par exemple dans le cas cité, celles du travail et celles du hors-travail. Les Vensterschoolen qui se sont développées aux Pays-Bas, sont, à ce titre, exemplaires. Elles réunissent des crèches, des activités scolaires traditionnelles depuis la maternelle jusqu'au collège, des infrastructures sportives ouvertes aux habitants, des formations pour adultes, des espaces de convivialité. Ces « écoles fenêtres » constituent le « cœur battant » du quartier, car elles sont ouvertes sur le quartier et à ses habitants. Ce fonctionnement suppose bien sûr une régulation de l'ensemble des activités qui, dans le cas des vensterschoolen est assurée par un coordinateur détaché par la collectivité locale et par un conseil d'administration dont la composition reflète l'ensemble des acteurs impliqués : enseignants, parents, associations de quartier, etc.

Une telle dynamique d'intégration de services réfère à l'économie de la fonctionnalité. Elle suppose en effet un déplacement de la régulation depuis le niveau du secteur d'activité à celui de la sphère fonctionnelle. Cela implique une rupture paradigmatique qui se manifeste par le passage de la notion d'enseignement à celle

de l'éducation et de la formation, ou encore de la santé au « soin » ou du déplacement à la mobilité. Elle est porteuse d'innovation via une adhérence et une complémentarité entre activités.

Les enjeux temporels de cette intégration spatio-temporelle des équipements et des services sont importants pour les individus puisqu'elle leur offre la possibilité de disposer d'une meilleure maîtrise temporelle, palliant ainsi les tensions qui ne cessent de croître entre vie professionnelle et vie hors travail. L'intégration de services permet également de desserer les tensions liées aux temps de transport. Il s'agit là d'un enjeu important quand on sait qu'un tiers des 20 minutes de temps libre gagnées par les salariés grâce à la diminution du temps de travail à 35h a été absorbé par les déplacements domicile-travail !

Certains de ces enjeux doivent être pris en charge par les entreprises, les institutions et les territoires. En effet, les entreprises et les institutions doivent tenir compte des usagers et de leurs pratiques tout en conciliant ces exigences avec les conditions de travail de leurs salariés ou de leurs agents. Cette articulation entre différentes aspirations et contraintes suppose donc que soit mobilisée une politique de ressources humaines fondée à la fois sur la réflexivité et la réciprocité.

Enfin, les enjeux pour les territoires sont également d'importance puisqu'il s'agit d'améliorer la qualité de vie de leurs habitants qu'ils soient salariés ou utilisateurs permanents ou temporaires. C'est l'attractivité du territoire qui est en jeu dans la mesure où elle dépend de façon cruciale de l'accessibilité des services. La périurbanisation a entraîné un éloignement croissant des services de la vie quotidienne dans les zones périphériques et urbaines qui génère des mobilités dont la dimension chronophage ne cesse d'augmenter. Le « marketing territorial » et les démarches d'innovation de services s'attachent particulièrement à traiter ces enjeux et à promouvoir des stratégies permettant de concilier, dans un même périmètre, des lieux spécialisés et des espaces de diversification fonctionnelle. Les politiques temporelles ont pour but de pallier les dysfonctionnements temporels et spatio-temporels. Mais leur portée va bien au-delà de ces simples ajustements fonctionnels en suscitant, de façon transversale, des mutations dans les comportements d'offre et d'usages des services, notamment à travers le développement du dialogue social territorial impliquant les prestataires, les salariés mais également les usagers et les habitants. La régulation temporelle, entre synchronisation et désynchronisation, participe à la fois à la promotion de l'innovation et à l'attractivité du territoire.

L'exemple de la Cantine, espace collaboratif en réseau

Paul RICHARDET

Chef de projets « La Cantine »

La Cantine est un lieu dédié aux technologies qui promeut fortement le travail collaboratif et collectif. Ce lieu est original car il associe à son action des acteurs libres de toute référence pesante aux anciens modèles qui peuvent handicaper d'autres acteurs, occupant des lieux marqués par l'histoire.

L'association *Silicon Sentier*, créée en 2001, est portée par des PME et reçoit le soutien des acteurs publics que sont la Ville de Paris, la Région Île-de-France et l'Union Européenne ainsi que d'acteurs privés tels que *Google*, *Orange* et la *SNCF*. Les financements publics et privés s'équi-

librent au sein du budget. Ainsi, la structure ne subit —elle pas l'influence prépondérante de l'un ou l'autre.

La moyenne d'âge de l'équipe de l'association se situe entre 28 et 30 ans. Elle fait appel à des références proches de la free culture. Le lieu met en jeu de nombreuses interactions, vivifiant un lien dynamique entre passion et travail. Sa méthode première consiste à partir des expériences de terrain, selon une démarche (Bottom up) qui semble d'autant plus essentielle que le monde actuel est particulièrement complexe. Elle se complète d'une réflexion méthodologique autour

de l'innovation (Open Innovation). Dans cette perspective, l'association se conçoit comme « do tank » plus que comme un « think tank » ; elle privilégie l'action à partir de laquelle elle assoie ses réflexions. Le *Silicon Sentier* apporte à ces usagers des aides et des supports. En effet, ceux-ci disposent de compétences particulières, extrêmement pointues. Ils proposent des projets innovants qu'il est complexe de juger a priori. Les équipes de l'association les accompagnent dans l'expérimentation, conscientes que certaines propositions se solderont par un échec.

Le *Silicon Sentier* traite de multiples thématiques, technologies et usages. Il accueille tout autant des start-up de petite taille que des structures plus importantes qui réfléchissent aux relations qu'elles pourront entretenir avec leurs usagers via les nouveaux médias.

La mission de l'association consiste, en premier lieu, à identifier les acteurs, grâce à l'organisation d'échanges nourris. Ceux-ci permettent à la fois d'analyser le projet envisagé et de l'inscrire dans son environnement. En effet, seul son inscription dans un écosystème précis lui permettra de rencontrer ses clients potentiels. Pour structurer ces débats, l'association s'appuie sur un principe communautaire, qu'il ne faut évidemment pas entendre au sens religieux,

mais comme la mise en œuvre de communautés d'intérêts. Celles-ci sont ainsi révélées à elles-mêmes et peuvent atteindre une masse critique leur autorisant à développer une action. Un tel environnement favorise la diffusion de la connaissance, soit selon des formats classiques, soit grâce à une formation réciproque des acteurs qui transmettent pour l'occasion, leur compétence spécifique et technique.

Les activités de l'association sont au nombre de quatre. La Cantine s'appuie sur le « PPP » (People Place and Process). Les acteurs apportent en effet leur contribution en un même lieu qui modélise des interactions entre l'ensemble des participants. Ces formats sont de différentes sortes. Ils peuvent initier un travail en commun, en particulier lors du premier développement des projets qui nécessite une verbalisation et la constitution d'une architecture interne complexe. L'organisation de telles réunions, sur un ou deux jours et selon des modèles libres de contrainte, permet d'expertiser l'avancée des projets, d'inventer le futur mais également de tisser des liens personnels. En effet, ces formats d'action collective suppriment, en particulier, les aspects hiérarchiques.

Outre la Cantine, l'association porte Le Camping, accélérateur de start-up pour des durées de

L'exemple de la Cantine, espace collaboratif en réseau

6 mois, la *Silicon Xpérience*, qui réunit un groupe de sociologues, et un web média.

La Cantine a pour objectif fondamental de réunir les acteurs pour créer un écosystème. L'interaction de toutes les dimensions humaines ainsi mises en œuvre crée de la richesse. Elle favorise en particulier la « sérendipité », méthode qui permet l'émergence de ce que l'on ne connaît pas a priori. Elle vise, en recourant au hasard, à découvrir de nouveaux territoires, étant entendu que le connu est d'ores et déjà identifié, stocké et répertorié. Cette promotion de la créativité se fonde sur une acceptation de l'imprévisible et sur un rapport novateur face à l'échec. L'erreur n'est pas négative en soi mais il convient de la ralentir au plus vite afin de concentrer l'action sur les projets valides. Une telle démarche s'appuie sur le collectif et la technologie et promeut la gratuité de façon à ouvrir cette expérience à tous.

La Cantine s'organise en référence à la théorie des réseaux. Au sein de ceux-ci, des nœuds permettent la circulation des informations. Toutefois, la rupture de l'un d'entre eux, si elle interrompt une communication, est compensée par la création de nouveaux relais. Cette liberté de circulation a pour contrepartie une difficulté de contrôle. La Cantine est donc un « tiers lieu » dont on trouve l'analogie dans les cafés ou les places de village. Ces lieux ne sont pas totale-

ment contrôlés, ils n'ont pas de destination propre mais offrent un espace capable d'accueillir des activités qui ne pourraient avoir lieu ailleurs. Ainsi, si certains lieux sont fortement marqués sociologiquement, économiquement ou politiquement, d'autres sont des sas de transition. Un tel modèle tente, de plus, de transcrire dans le réel les codes sociaux en usage sur le web.

L'association produit environ 400 événements par an qui accueillent de 2 à 200 personnes et empruntent différents formats tels que les workshops, les BarCamps, les formations en peer to peer, les débats, ou les événements marketing.

La question du temps au cœur de ce projet se situe à différentes échelles. Il convient ainsi de distinguer un temps long qui correspond à l'étape de sédimentation, de rencontres, de réflexion et d'adaptation, d'un temps court consacré à la production et au développement de la dimension économique du projet. Les projets industriels se consacraient auparavant à des produits lourds, coûteux et durables nécessitant d'importants investissements en recherche et développement, en appareil de production et en réseau de distribution. Les projets start-up sont au contraire, une expérimentation perpétuelle ; ils produisent des prototypes, sans pouvoir pré-

sager de l'adhésion qu'ils rencontreront auprès des usagers. Les propositions sont ainsi améliorées au fur et à mesure des réactions qu'elles suscitent. Le modèle économique permettant de soutenir ce type d'innovation peut s'initier sur une gratuité complète. Cette stratégie favorise un développement rapide et permet d'accéder à une position dominante sur le marché, comme ce fut le cas de Facebook. Il est également possible de scinder les propositions en deux secteurs, l'un gratuit, l'autre payant.

La Cantine est un écosystème de communautés. Elle accompagne le parcours de l'individu porteur de projet en lui donnant l'opportunité de rencontrer, à chaque étape, ses pairs ainsi que des utilisateurs afin de recueillir leurs opinions et d'améliorer son projet en conséquence. L'utilisation de la Cantine est quasi optimale. Les activités et les événements hebdomadaires peuvent parfois excéder les 86 heures. La Cantine fait ainsi le lien entre un temps relativement diffus permettant l'émergence des innovations et des formats plus structurés, autorisant le travail en commun puis le lancement d'une production réelle, autour d'une équipe constituée.

L'ancien slogan de la Cantine, devenu inutilisable pour des raisons évidentes, proclamait « le futur, c'est maintenant ». Il sous-entendait qu'il ne fallait

pas perdre de temps et qu'il existe un frottement du futur et de la réalité. Le nouveau slogan « le présent permanent » évoque l'idée que l'époque actuelle revisite en permanence les idées et les projets.

Jocelyne BOUGEARD **Adjointe déléguée aux droits des femmes et** **aux temps de la ville, Ville de Rennes**

Une présentation de la Cantine rennaise a été organisée lors des Temporelles de 2011. Seules cinq villes en France disposent de cantines numériques. Cet espace se situe au sein des « Champs Libres », lieu qui lui confère une forte visibilité puisqu'il regroupe l'espace des Sciences, l'espace Bretagne, la grande bibliothèque ainsi que des salles de conférence et de projection. La vitalité de ces lieux, qui pourraient être ouverts en permanence, est enthousiasmante. Au-delà des acteurs abonnés, ils ont accueilli en 2011 plus de 10 000 visiteurs. Il est effectif que ces nouveaux espaces font émerger un nouveau modèle de communauté relativement surprenant. Ils démontrent que la créativité ne dépend pas seulement d'outils mais également de méthodes d'élaboration des projets. Toutefois, il ne semble pas qu'ils permettent pour l'heure de créer une réelle mixité sociale, même s'ils disposent d'une indéniable dimension intergénérationnelle.

L'exemple de la Cantine, espace collaboratif en réseau

Paul RICHARDET

Ce type de lieu reflète les dysfonctionnements de la société. Ainsi, ils n'accueillent que peu de femmes, généralement sous-représentées dans les métiers de la production. Pour autant, la Cantine est novatrice en ce qu'elle est totalement libre d'accès, n'exigeant des acteurs aucun prérequis.

De la salle

La Cantine, lieu de production et de travail, dispose-t-elle d'éléments cadres ? Elle s'adresse majoritairement à des travailleurs indépendants. Les modalités de leur collaboration avec les intervenants salariés méritent d'être précisées. Les modes d'organisation et les responsabilités de ces deux populations peuvent en effet être contradictoires.

Paul RICHARDET

La Cantine ne reçoit pas que des travailleurs indépendants. En effet, nombreux d'entre ses participants, disposant d'un statut assimilé cadres, sont autonomes. Ils fréquentent le lieu en journée. Au contraire, les étudiants et les autres salariés sont particulièrement présents le soir et le week-end. En tout état de cause, l'association concentre son intérêt sur la fonction qu'exercent ses usagers plus que sur leur statut.

Certains d'entre eux disposent d'une structure porteuse leur permettant de valoriser leur compétence personnelle. D'autres vivent une période de transition entre deux emplois ou sont travailleurs indépendants ne souhaitant pas exercer à leur domicile. Enfin, des porteurs de projet, en phase initiale, ne disposent d'aucun local pour initier leur activité, avant qu'elle ne se concrétise financièrement. La Cantine est pour eux un environnement de travail peu coûteux. Elle leur offre l'opportunité d'immobiliser leurs fonds uniquement au service du projet.

Jean-Yves BOULIN

Comment le modèle économique de l'association est-il construit ?

Paul RICHARDET

Les fonds publics et privés abondent le budget à parité. Un quart des fonds privés est constitué des revenus propres générés par les locations d'espace, la vente de prestations et les adhésions. Chaque interlocuteur dispose d'une logique propre qui détermine ses besoins. La Cantine doit les comprendre en profondeur pour adapter les contrats et créer un lien efficace entre les différents acteurs.

De la salle

Combien de salariés la cantine emploie-t-elle ?

Paul RICHARDET

Elle en emploie une vingtaine.

De la salle

Comment organisez-vous le travail ? En effet, les amplitudes horaires présentées sont larges, pouvant justifier la jeunesse de l'équipe précédemment soulignée. Compte tenu des contraintes, celle-ci pourrait être amenée à se renouveler régulièrement, créant une certaine instabilité.

Paul RICHARDET

Cette problématique est pertinente et justifie en partie le faible taux de féminisation. Les femmes s'investissent moins que les hommes dans le relationnel ; au contraire, ces derniers vivent dans l'empathie et partagent plus aisément le plaisir d'être ensemble. Toutefois, lorsqu'ils fondent une famille, ils raréfient leur présence. La Cantine est un lieu d'expression de la passion et du collectif. Elle peut être conçue comme un lieu de transition pour les jeunes professionnels, au sein duquel ils s'initient aux règles de l'économie moderne et mondialisée.

Jean-Yves BOULIN

Le lieu dispose-t-il d'espaces de coworking dédié au télétravail ?

Paul RICHARDET

Oui. Le coworking représente la moitié de l'occupation du site.

Jean-Yves BOULIN

Votre nouveau slogan, « le présent permanent », sous-entend un écrasement du passé et du futur.

Le Bureau des Temps de Rennes

Jocelyne BOUGEARD

Adjointe au Maire de Rennes, déléguée aux droits des femmes et au temps de la ville.

Le Bureau des Temps de Rennes, créé en 2002, doit, selon le plan 2008-2014, développer la polyvalence et la mutualisation des espaces et des moyens. Pour conduire cette tâche, il a entamé un travail de collectes et d'analyses auprès de l'ensemble des services et des locaux municipaux et conventionnés. Cette présentation s'attachera à décrire quatre initiatives répondant à cette thématique.

Le projet « laverie »

Les quartiers construits entre 1965 et 1970 disposent, en bas des tours, d'une dizaine de laveries. Celles-ci continuent de fonctionner selon différentes amplitudes horaires, grâce à l'implication de bénévoles qui en assurent l'animation. Cette initiative crée du lien social, au-delà du caractère utilitaire du lieu. Les usagers y font leur lessive pour un coût inférieur au coût de revient de la prestation et bénéficient d'un accueil privilégié. En effet, les équipes de bénévoles sont présentes le temps du lavage, pour discuter ou partager un café. Ces laveries ne sont pas

un lieu neutre. Ce projet est porté par deux bailleurs sociaux ainsi que par « espace ville ». Une des laveries a permis, en 2011, 1 500 lavages, soit 7 à 8 lessives par jour.

L'habitat participatif

La politique de logement rennaise est la plus ambitieuse possible. La ville compte plus de 30 % de logements sociaux et incite les communes de la métropole à atteindre un taux de 15 %. La mairie est régulièrement sollicitée pour apporter son soutien à des projets d'habitat participatif. La ville a accueilli les cinquièmes rencontres annuelles des collectivités consacrées à ce sujet. L'histoire de l'habitat participatif débute, dans les années soixante, avec les projets « castor » grâce auxquels les personnes mal logées construisaient leur habitat en associant leurs compétences, et se prolonge avec les expériences d'autogestion initiées dans les années soixante-dix. Ce type d'habitat connaît une nouvelle dynamique que les communes doivent accompagner. Ainsi, une vingtaine d'entre elles s'est-elle constituée en réseau. Elles rencontrent des acteurs variés, porteurs de projets d'une grande diversité et approfondissent ainsi leur réflexion en matière de polyvalence et de mutualisation des espaces. En effet, les projets proposés prévoient la création d'ateliers ou de garages communs, de pièces dédiées aux

enfants, de studios pour accueillir les invités des résidents. De même, ils intègrent des salles, des jardins, des laveries communes, voire même un partage de voitures. D'autres, investissant de petits immeubles, envisagent la construction, par les résidents, d'un espace commun.

Toutefois, le temps de réaction des services techniques et des collectivités est peu adapté à ces initiatives. Les groupes porteurs de projets peuvent se défaire avant que la ville n'ait fini de négocier le coût d'acquisition des terrains. Ces questionnements, qui interrogent les pratiques administratives, sont au cœur des préoccupations de la municipalité.

Les locaux collectifs résidentiels

Ce dispositif est apparu dans les années cinquante, lors de la reconstruction. À cette époque, les phénomènes de mal logement étaient amplifiés sous l'effet de l'exode rural puis de l'arrivée de populations étrangères. Le dispositif prévoyait qu'un mètre carré par logement, pour toute construction de plus de 50 logements, soit réservé, par les bailleurs sociaux, à des espaces dédiés à la collectivité mais conçus comme des prolongements du logement. Toutefois, les habitants ne s'en sont pas spontanément emparés. De plus, après 20 ans d'usage, ces locaux paraissent exigus et mal distribués.

Ils sont, par ailleurs, dépourvus d'ouverture sur les quartiers. Leur accès nécessite de pénétrer dans les immeubles. L'histoire renseigne les acteurs locaux et éclaire leurs décisions. Ainsi, le travail d'évaluation, relativement critique, de ce dispositif fait-il apparaître la nécessité d'organiser un meilleur accompagnement porté par des équipes professionnelles du champ social. L'association « le social partagé » qui œuvre pour l'action et la promotion sociales, gère ainsi 152 locaux LCR et 5 pôles associatifs.

Cette institutionnalisation, pour efficace qu'elle soit, peut sembler détourner les locaux de leur usage initial. C'est pourquoi un protocole national a été signé en 1992 pour que les LCR puissent être utilisés par tous, grâce à la coordination des acteurs professionnels. En effet, la demande de local associatif ne cesse de croître. Face à cette pression, le nombre de locaux disponibles a dû être augmenté et leurs usages diversifiés. Les LCR ont été ouverts aux personnes non-résidentes mais réunies par une activité ou un événement communs. Toutefois, la mise en œuvre de la polyvalence engendre un coût. La gratuité première a dû être abandonnée et laisser place à une politique tarifaire modulée en fonction des ressources des associations.

Cette dynamique s'est trouvée soutenue par la conduite de grands projets de rénovation urbaine qui ont, en particulier, permis d'améliorer l'accès, de tous et à toute heure, à une partie de ces locaux en les tournant vers l'extérieur. De même, certains ont été agrandis afin de favoriser la mixité des usages. Ces locaux sont donc à considérer comme des micro-équipements, parfois vides, parfois très utilisés, au sein desquels interviennent les travailleurs sociaux. Un tiers des personnes qui les utilisent ont plus de 60 ans et 15 % ont moins de 25 ans. 20 % des sollicitations portent sur des projets communautaires qui peuvent faire craindre, parfois, un développement des communautarismes.

Les pépinières d'entreprises

Les pépinières d'entreprises restent des lieux actifs, dynamiques et portent l'idée d'espaces partagés. Elles sont certes moins innovantes que les cantines numériques mais prouvent quotidiennement leur dynamisme en termes de créations d'emplois.

Les partages des espaces dans l'habitat collectif : Cyber espace et salle polyvalente

Monica MIGNONI

**Directrice du Groupement Territorial de Paris
de l'ALJT (Association pour le logement
des Jeunes Travailleurs)**

L'ALJT, créée en 1956 par la Caisse des dépôts et des consignations, loge et accompagne des jeunes. Ce projet était à l'époque d'avant-garde. Il a permis la création de grandes résidences, disposant de sanitaires communs, de cantines et d'espaces partagés tels que des salles polyvalentes ou des équipements sportifs. Ces équipements avaient pour objectif d'accueillir l'important flux de jeunes travailleurs venus de province pour travailler en Ile-de-France.

L'ALJT gère aujourd'hui 5 000 logements en Île-de-France, dont 1 000 dans Paris intra-muros, répartis en 45 résidences. La demande est forte puisque 52 000 candidatures sont reçues chaque année. Les hébergements dans Paris sont implantés majoritairement dans les 12^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements, au sein de petites résidences qui ne disposent pas d'espace commun. Pour répondre à ce déficit, l'ALJT développe des pôles permettant à ses résidents d'exercer des activités collectives.

Les partages des espaces dans l'habitat collectif : Cyber espace et salle polyvalente

Les populations accueillies ont entre 18 et 25 ans, parfois plus de 30. Ces jeunes sont en fin d'études, travaillent en alternance, en apprentissage ou viennent d'obtenir leur premier emploi. Ils sont aujourd'hui pour la plupart d'entre eux, originaires de la région.

La majorité des résidences est neuve. Les logements disposent d'une kitchenette et d'une salle de bain privative. Ce confort accroît la nécessité de recréer des lieux communs qui peuvent être installés dans les halls, dans les laveries ou prendre la forme de cyberespaces ou de salles de sport. De même, les petits espaces sont investis pour organiser des réunions et des fêtes. Une telle dynamique permet d'ouvrir la résidence sur l'arrondissement et de l'inscrire dans la vie locale, en collaboration avec la mairie ou les associations. Ainsi, les conseils de quartier y sont-ils régulièrement organisés et permettent-ils en particulier de détecter les problèmes éventuels que pourraient créer les jeunes résidents. De même, des actions sont organisées telles que des ateliers « chocolat ». L'ALJT organise de plus des réunions avec ses partenaires, des fêtes, à l'occasion desquelles les voisins sont invités. Elle accueille les réunions de syndicat des immeubles voisins, celles consacrées à l'organisation des événements de l'arrondissement ou un service d'aide à la vie sociale qui accompagne les jeunes atteints de handicap.

Le conseil vie sociale (CVS) de chaque résidence peut également proposer des activités, ouvertes à l'ensemble des jeunes du quartier. Les CVS organisent ainsi régulièrement des forums abordant des thématiques variées, du SIDA jusqu'à la constitution d'une demande de logement. Enfin, les espaces sont mis à la disposition des résidents qui souhaitent organiser des fêtes ou des soirées thématiques. Les clefs des locaux leur sont remises. Ils s'engagent, sur la base d'un contrat de confiance, à remettre les locaux en état. Cette possibilité n'a pu être étendue aux personnes extérieures aux résidences, du fait des problèmes d'assurance qu'une telle démarche pose.

L'ALJT développe actuellement un projet innovant et intergénérationnel : la création d'une résidence accueillant à la fois des jeunes et des personnes âgées au sein de laquelle ils pourront se rencontrer grâce aux espaces partagés. Cette démarche réclame certes une vigilance particulière, mais elle se fonde sur le fort attrait des jeunes pour ce partage et leur souhait de garder vivace le lien affectif. Cette résidence disposera d'un espace sportif important qui sera ouvert aux associations de quartier. Les règles d'accès à ces salles restent encore à définir pour préserver la sécurité des bâtiments. Enfin, ce lieu sera propice à l'organisation d'animations à destination des

trois maisons de retraite du quartier qui ne disposent pas d'espace suffisant pour développer des activités collectives. Les travaux ont débuté et devraient être livrés, au plus tard, en 2014.

L'ALJT organise enfin pour ses résidants des ateliers d'accompagnement afin de soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi et de logement, puisque les résidences ne peuvent les accueillir que pour deux ans.

Jean-Yves BOULIN

La logique intergénérationnelle au sein d'espaces partagés est une belle initiative. Cette dynamique est-elle portée par l'ALJT seule ?

Monica MIGNONI

La volonté de la Ville de Paris a rejoint l'ambition de l'association en la matière. Le lieu consacré au projet comprend deux bâtiments afin de permettre la cohabitation harmonieuse de deux populations aux rythmes de vie très différents. Ces immeubles, situés quai des Célestins, sont mis à disposition de l'ALJT par la Ville de Paris.

De la salle

Ces présentations font écho aux réflexions actuellement en cours au sein de la ville de Pantin qui favorise la notion d'habiter sur celle d'habitat. Les espaces de vie doivent en effet marier les

lieux privatifs et les emplacements dédiés à la consommation, aux rencontres et au travail. Une telle logique nécessite de disposer de surfaces suffisantes mais également de temps et de services. La question du télétravail est particulièrement centrale. En effet, le domicile est rarement adapté à la conduite d'une activité. Il serait donc pertinent de l'intégrer à un espace de proximité. De plus, il convient de concevoir des lieux non spécialisés permettant de se rencontrer à l'échelle des immeubles mais également des quartiers. Là encore, une telle démarche doit s'accompagner du développement de services et d'animation, étant entendu que les bénévoles n'interviennent que ponctuellement. En tout état de cause, le capital d'expériences des lieux partagés n'est pas assez exploité. Enfin, des espaces manquent pour permettre l'évolution des modes de vies. Les AMAP, qui sont essentiellement des circuits de distribution ne disposent que rarement de lieux de réception. Les mettre en place permettrait de favoriser le développement des circuits courts entre consommateurs et distributeurs.

De la salle

Ce type de préoccupations rejoint celles induites par l'évolution des structures familiales. Les bailleurs sociaux considèrent qu'une famille monoparentale peut être logée dans un deux

Les partages des espaces dans l'habitat collectif : Cyber espace et salle polyvalente

pièces, ce qui ne favorise pas les possibilités offertes aux parents de reconstruire leur vie. Afin de gagner de l'espace et de le concevoir selon les besoins actuels, il conviendrait donc d'examiner précisément ceux-ci. Les espaces de laverie et de séchage peuvent être mutualisés. De même, il faudrait mettre des lieux à disposition des enfants pour faire leur devoir ou organiser leur fête d'anniversaire. Adapter la capacité d'accueil dans les logements sociaux nécessite d'agencer les espaces selon les évolutions de la société.

De la salle

Il convient de souligner que les normes, très nombreuses, font croître le prix des logements. De plus, la Cantine évoque les projets des centres sociaux et rejoint en ce sens le renouvellement de l'éducation populaire. Le réseau existant devrait être repensé à partir de cette expérience qui réclame des infrastructures techniques importantes pour répondre à ses besoins numériques mais également un accompagnement social. Cette dernière dimension implique la présence de ressources humaines dont le statut convient d'être précisé.

Jean-Yves BOULIN

La disponibilité des outils numériques et la capacité à les utiliser ne sont pas uniformes. Des fractures existent. Un lieu dédié au travail doit être

spécifiquement équipé à cet effet. Pour accueillir d'autres activités, il convient donc de ménager des espaces spécialisés et des lieux plus indéterminés. De plus, l'ensemble des témoignages souligne la nécessité qu'il y a à dépasser l'appropriation tout en respectant la sphère de l'intime. Seule cette dynamique peut réduire la solitude. Il est étonnant de constater que la France, comme les pays du Sud, peine à développer cette mise en commun déjà réelle dans les pays du Nord. Ainsi, des habitants de la province de Drenthe, aux Pays-Bas, construisent des maisons communes afin d'accueillir leurs activités. Ces projets font écho aux réflexions d'Ivan Illich remontant aux années soixante-dix, afin de sortir de l'indivision et de l'aliénation.

Jocelyne BOUGEARD

Les penseurs de l'habitat des années soixante se référaient, en quelque sorte, à un modèle de cité idéale. Dans la réalité, les concertations actuelles, afin de penser en commun l'habitat à la faveur de réunions de quartier, sont particulièrement difficiles à conduire. En effet, les habitants se focalisent sur des questions de stationnement et de circulation et ignorent toute problématique architecturale ou urbanistique. Il est donc nécessaire de penser l'habitat au bon moment. Il est certain qu'il est plus aisé de soutenir un groupe de personnes sou-

haitant développer un habitat commun. Enfin, les cantines numériques diffèrent pour l'heure des centres sociaux en ce qu'elles ne favorisent aucunement la mixité sociale.

Paul RICHARDET

J'étais, auparavant, administrateur de centre social et je dispose en conséquence d'une vision large de cette problématique particulièrement complexe. Il avait été envisagé de favoriser l'accès de tous au numérique au sein des centres sociaux. Toutefois, les agents n'avaient pas souhaité, à l'époque et faute de temps, se dédier à cette tâche qui a été développée depuis. Le client, l'utilisateur, le citoyen doivent effectivement être consultés. Toutefois, leurs paroles ne peuvent avoir le même poids que celles des acteurs qui, par leur projet, sont des forces de proposition. La Cantine ne s'inscrit pas dans une logique de consommation mais demande une réelle implication de ses adhérents. Son rôle est d'aider à l'émergence de projets.

L'utilisation des écoles et des collèges parisiens en dehors du temps scolaire

Éléonore KOEHL

Chef de Projets à la Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris, sous-direction des Établissements du second degré.

Le patrimoine scolaire de la collectivité parisienne représente 1,850 million de mètres carrés sur un total de 4,2 millions. Il comprend ainsi 662 écoles primaires, 112 collèges, 13 lycées municipaux, 3 écoles d'art et 11 centres d'orientation.

Les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires sont légalement définis. La réglementation prévoit que les bâtiments scolaires peuvent être occupés sur le temps scolaire, avec accord du principal de l'établissement ou du directeur d'école, pour y conduire des activités sportives



©Mairie de Paris-Damien Rouvière, 2007

ou culturelles, à la fois différentes et complémentaires de celles dispensées par l'Éducation Nationale. Au sein des infrastructures de la Ville de Paris, on dénombre des bibliothèques, des actions socio-éducatives et des accueils d'associations partenaires (par exemple pour des classes relais). De plus, des conventions spécifiques ont été signées par exemple avec le GRETA, ou des

associations accueillant les enfants handicapés. Les textes légaux autorisent l'occupation des locaux, par la mairie, hors temps scolaire pour y développer des activités culturelles, sociales, ou socio-éducatives compatibles avec les fondamentaux de l'école. L'avis du conseil d'établissement doit être sollicité sans que la validation ne soit obligatoire. De plus, les réunions d'information et les débats liés aux campagnes électorales ainsi que les activités de démocratie locale telles que les conseils de quartier ou les consultations d'habitants peuvent se tenir au sein des locaux scolaires.

Une étude conduite en 2004 par des étudiants de Sciences Po pour le Bureau des Temps présente la typologie des temps scolaires. Celle-ci devrait être modifiée à l'issue des débats ouverts par le nouveau ministre. Le temps scolaire s'étend actuellement de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. Le temps périscolaire s'établit quant à lui de 11h30 à 13h30 puis de 16h30 à 18h00 ou 18h30. Le mercredi de 8h à 18h30 et le samedi de 8h30 à 11h30 sont consacrés aux activités périscolaires. Les temps extrascolaires se déroulent donc en semaine, de 18h30 à 22 heures, ainsi que les week-ends. Le temps scolaire ne représente donc que 26 % du temps d'occupation total contre 46 % consacrés au temps extrascolaire.

Le temps périscolaire est consacré à l'activité éducative de la direction des affaires scolaires telle que les centres de loisirs, les ateliers coup de pouce ou l'action « collégiens ». Les actions se déroulent au sein des locaux scolaires (par exemple dans les préaux des écoles pour les centres de loisirs). La Ville de Paris est relativement spécifique en la matière. En effet, de nombreuses villes recourent à des structures bâties distinctes des établissements scolaires pour leurs activités périscolaires.

Le hors temps scolaire est relativement bien exploité à Paris. Les deux tiers des écoles accueillent des activités associatives et les cours municipaux d'adultes, sur la base de conventions temporaires d'occupation consenties à titre gratuit. En 2011, 456 conventions ont été signées avec 263 associations. Toutefois, cette démarche est plus rare au sein des collèges. Seule une dizaine de conventions sont formalisées entre des associations, les établissements concernés et la Mairie de Paris. Elles portent sur des activités ponctuelles telles que l'organisation d'examens, de conférences ou de tournages de film. Ces occupations donnent lieu au versement d'une indemnité, dont le tarif est fixé par le conseil d'administration de l'établissement, pour couvrir, en particulier, la consommation de fluides.

L'utilisation des écoles et des collèges parisiens en dehors du temps scolaire

Les élus de la Ville de Paris souhaitent développer cette occupation des collèges afin de l'optimiser, de développer l'offre de loisirs et de formation en direction des parisiens, d'accroître la vie associative et d'améliorer les relations des familles avec l'institution scolaire. Le dispositif « Paris Collège Famille » concourt par ailleurs au même but.

Pour atteindre ces objectifs, le projet « Collège cœur de quartier » prévoit une ouverture des établissements de 18h00 à 21h30. Il n'est pas encore opérationnel. En effet, des difficultés logistiques et financières se posent, puisque les ouvertures présagées impliquent des consommations complémentaires de fluides mais surtout la mobilisation des gardiens en soirée. Afin de maximiser l'ouverture des collèges vers les quartiers, le projet prévoit d'instaurer, pour les associations, un principe de gratuité. Cette stratégie nécessite de sélectionner les associations, via la réponse à un appel à projets spécifiant les priorités mises en avant par l'établissement d'accueil. Les dossiers seront examinés en commission et devront en particulier proposer une offre en direction des parents, ouverte à tous, peu onéreuse et portée par des associations implantées dans les arrondissements concernés. Enfin, les associations porteuses devront respecter la disponibilité des gardiens.

Pour que la mutualisation des locaux scolaires prenne toute sa mesure, il conviendra à terme de repenser l'architecture des établissements afin de doter les espaces à mutualiser d'entrée séparée ou de systèmes de fermetures internes permettant de ne rendre accessible qu'une partie des locaux. Une telle organisation pourrait permettre des accès sans mobilisation des gardiens tout en garantissant la sécurité des locaux.

Nadine ROBERT
Chef du Bureau des Cours Municipaux
d'adultes
et Cathy NOWAK,
Adjointe.

Historique et aperçus des activités

Depuis le début du 19^e siècle, l'État confie aux communes la charge de l'instruction élémentaire et de celle des adultes. Paris, à l'instar d'autres capitales européennes, continue de porter cette tradition malgré la mise en place d'autres dispositifs d'alphabétisation et de formation continue. Les cours pour adultes bénéficient à 30 000 auditeurs. Toutefois, on décompte une demande deux fois supérieure. Ils se déploient sur 140 sites, pour la plupart des écoles élémentaires, et disposent de 2 sites dédiés. L'équipe centrale compte 40 personnes

mais le service emploie 850 intervenants. 475 formations, représentant 120 000 heures de cours par an, sont dispensées. Elles ont pour objet l'acquisition de savoirs de base tels que l'apprentissage de la langue française pour des populations très diverses, la maîtrise des langues étrangères ou de la bureautique. Elles proposent également des cursus plus appliqués de formations diplômantes ou qualifiantes : métiers de la comptabilité, de la vente, du secrétariat, de l'informatique, de l'artisanat, métiers du sanitaire et social, des arts appliqués, de la communication ou de l'environnement. Ces formations sont dispensées à des niveaux différents pour des tarifs très modiques afin de les rendre accessibles au plus grand nombre.

Le temps adapté aux usagers

Les cours du soir sont majoritaires afin de tenir compte des contraintes des salariés et en raison des impératifs des locaux scolaires. Toutefois, certains cours de jour sont dispensés dans les écoles, dès lors que les publics scolaires et le public adulte ne se croisent pas. Ces cours, dispensés au sein de 3 lycées et de 2 écoles, visent des populations aux besoins spécifiques.

Optimisation des ressources

Une telle organisation autorise une occupation des locaux de 8h00 à 21h30. Elle permet de plus

de mutualiser les équipements et les ressources humaines. Toutefois, elle nécessite des aménagements pour gérer au mieux la présence des gardiens, les charges de ménage ainsi que les coûts des fluides. L'optimisation des ressources n'est rendue possible que grâce à l'étroite collaboration de l'ensemble des fonctions. L'école élémentaire de Belleville présente à ce titre un exemple optimal. Grâce à un projet porté depuis 2010 par le maire d'arrondissement et par l'adjointe au Maire chargée de la vie scolaire et de la réussite éducative, cet établissement abrite des cours pour adultes en journée et en soirée, sur un étage dédié. Cette organisation répond aux besoins du quartier qui présente une fracture numérique et linguistique importante. Au-delà de la visée première, des cours complémentaires ont été organisés à la demande des participants, tels que des cours de couture. Ce projet a été rendu possible grâce à l'étroite collaboration entre les équipes de développement local, la directrice d'école, les élus et les équipes dédiées à l'organisation des cours pour adultes.

Synergies et dynamiques induites

Ces dynamiques sont multiples et ont déjà été en partie soulignées. On peut ajouter que les intervenants pédagogiques puisent, au contact avec les adultes, la matière leur permettant d'interroger leurs pratiques pédagogiques. De plus,

L'utilisation des écoles et des collèges parisiens en dehors du temps scolaire

Le partage des supports et des expériences entre formateurs est facilité. Les cours municipaux représentent ainsi pour eux une bouffée d'oxygène dans un environnement un peu routinier. Enfin, les institutions scolaires sont appréhendées différemment par les adultes qui y suivent des formations ; elles prennent la dimension d'un lieu d'accueil et de développement. Devenues multifonctionnelles, elles deviennent des éléments de liaison urbains et mettent en évidence les synergies de l'ensemble des acteurs.

De la salle

Il est étonnant de pouvoir occuper ainsi les écoles élémentaires. En effet, les espaces disponibles en leur sein sont rares.

Éléonore KOEHL

Les activités hors temps scolaires investissent les préaux, les salles informatiques ou les salles de classe.

De la salle

Pratiquer une telle occupation suppose une bonne entente avec le personnel enseignant, souvent rétif.

Éléonore KOEHL

Il s'agit là d'une des limites du développement envisagé. Il repose en effet sur une parfaite

confiance et nécessite que les associations se fassent connaître et concluent un accord avec l'établissement.

Mao PENINOU

L'occupation des écoles primaires relève d'une logique locale. Au contraire, au sein des collèges, les classes ne sont pas attribuées à un professeur, offrant une souplesse appréciable. De plus, les collèges, uniques au sein des quartiers, en sont également le cœur. Enfin, ils offrent des installations plus adaptées aux adultes, comme les tables et les chaises.

De la salle

La multifonctionnalité doit être pensée dès la construction des équipements. Outre l'utilisation des lieux existants, il est nécessaire de construire différemment pour améliorer les accès et la sécurité des bâtiments.

Éléonore KOEHL

Outre la modification de la morphologie des bâtiments, l'utilisation des collèges doit être accompagnée par les professionnels. Aujourd'hui, les gardiens sont particulièrement sollicités. Une telle logique convient pour l'accueil d'associations autonomes. Elle semble plus inadaptée à l'organisation d'un espace de travail pour les étudiants. Il conviendrait de prévoir, pour une

telle population, un encadrement. L'organisation du fonctionnement des lieux a donc de nombreuses conséquences.

Jean-Yves BOULIN

Cette réflexion a été conduite lors de la construction des vensterschoolen à Groningue, aux Pays-Bas. Les conditions d'accès ont été améliorées et des patios permettent de transiter d'un espace à l'autre. Enfin des équipements complets ont été installés afin de favoriser les projets intergénérationnels. Afin de gérer au mieux cet espace, un référent a été détaché par la municipalité. Il a pour mission de pacifier les conflits et de garantir une occupation harmonieuse. Il est toutefois possible d'organiser la mutualisation des espaces au sein de bâtiments plus anciens.

Jocelyne BOUGEARD

Quelle est l'instance qui règle les indemnités des personnels mobilisés par une ouverture exceptionnelle ?

Éléonore KOEHL

Actuellement, les associations règlent à l'EPLÉ, autonome en termes logistiques et financiers, une indemnité fixée par le conseil d'administration de l'établissement. Ce coût est d'environ 7 euros de l'heure pour l'occupation d'une salle de travail et de 12 à 15 euros pour un gymnase.

Ces tarifs, même s'ils sont minimes, sont jugés prohibitifs par les associations portant les actions « Politique de la ville ». Les élus ont rendu leur arbitrage et retenu le principe de gratuité. La Direction des Affaires Scolaires devra reverser aux collègues les indemnités correspondantes. Les projections budgétaires estiment la dotation aux fluides à 2 300 euros par an et par collègue.

Jocelyne GOUJARD

Ne serait-il pas possible de solliciter la collaboration des universités ?

Éléonore KOEHL

Nous ne pouvons agir que sur les locaux dont la Ville est propriétaire. Il sera à terme possible d'envisager l'utilisation des écoles d'art qui sont des locaux d'enseignement supérieur. De plus, 83 collèges parisiens seulement sont des collèges autonomes. Les autres, liés à un lycée, dépendent partiellement de la Région qui règle, en particulier, les frais de gardiennage. Il existe toutefois des conventions d'occupation permettant leur utilisation.

Monica MIGNONI

Les coûts pourront être réduits dès lors que les mentalités évolueront. L'ALJT fait confiance, via un contrat moral ou écrit, aux jeunes et leur laisse la libre disposition des locaux. Cette

L'utilisation des écoles et des collèges parisiens en dehors du temps scolaire

démarche a permis la réduction du nombre des problèmes et une forte diminution des coûts associés.

Jean-Yves BOULIN

Les accidents sont, en tout état de cause, possibles. Ils supposent de définir dès l'origine les responsabilités de chacun. Le référent institué aux Pays-Bas assume précisément ce rôle de passage.

Jocelyne BOUGEARD

Les cours d'adultes de la Ville bénéficient-ils d'un partenariat avec Pôle Emploi ? De plus, permettent-ils de dispenser des formations diplômantes ? Enfin, combien d'adultes sont formés ?

Cathy NOWAK

Les formations proposées sont effectivement ouvertes aux demandeurs d'emploi.

Nadine ROBERT

Après avoir été organisés de manière autonome sous forme d'association, les cours d'adultes municipalisés ont en effet favorisé la mise en place de partenariats. Ainsi, en lien avec la DDEES et les prescripteurs, dont Pôle Emploi, une centaine de personnes précaires seront-elles inscrites dans les cours municipaux à la rentrée prochaine. Toutefois, les cours municipaux ne sont pas labellisés comme organisme de formation.

Cathy NOWAK

Les acteurs de la formation continue pourraient être contactés pour développer cette logique.

Jean-Yves BOULIN

La mutualisation des espaces et du temps permet de nourrir des espoirs en termes de cohésion sociale. De nombreuses initiatives intéressantes sont mises en œuvre. Le partage du logement doit être pensé largement et pour l'ensemble de la vie. Il devrait ainsi prendre en compte la séparation des couples et permettre de scinder facilement les appartements afin que les adultes disposent d'espaces autonomes tout en conservant un espace commun pour les enfants.

Je remercie les intervenants ainsi que la Ville de Paris pour l'organisation de ce *Mardi de Tempo*.

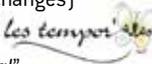


Partenaires engagés

Adhérents (collectivités, associations, entreprises, individuels) :

Conseil Régional du Nord Pas de Calais, Conseils Généraux de Gironde, Seine-Maritime, Communautés urbaines de Dunkerque, du Grand Lyon, du Grand Nancy, de Nantes Métropole, Communautés d'agglomération de Montpellier, Plaine Commune, Poitiers, Rouen, Villes d'Angers, Aubagne, Brive la Gaillarde, Chambéry, Dijon, La Rochelle, Lyon, Niort, Pantin, Paris, Quimper, Rennes, Rouen, Saint-Denis, Strasbourg, Caen. Université Paris Dauphine/IRISSO, Afet, Agence Sherpaa, AIDER.

Documents disponibles

- Tempos du Mois (lettre d'actualités et d'échanges)
- Actes des Temporelles 2006 à 2009 
- Plaquette de présentation "Tempo Territorial"
- Plaquette "Concilier les temps en entreprise"
- Dossier de capitalisation des premières expérimentations
- Synthèses des *Mardis de Tempo*. (Dernières éditions)
 - Pourquoi et comment réorganiser le temps de travail des agents de propreté ? (31 mars 2009)
 - Le dimanche, un jour comme les autres ? (27 janvier 2009)
 - Les rythmes de la concertation (25 mai 2010)
- L'urbanisme temporel
 - Séminaire sur l'urbanisme temporel, Saint-Denis (jeudi 6 et vendredi 7 décembre 2007)
 - Vers un urbanisme temporel, Paris (mardi 29 septembre 2009)
- Améliorer la gestion des temps des étudiants. Constats, préconisations et exemples de bonnes pratiques en France et à l'étranger (mai 2009)
- Guides méthodologiques
 - Rythmes de vie et organisation du territoire
 - Quelles tensions ? Quelles médiations ?
 - Quelles politiques publiques mettre en œuvre ?
 - Ouvrir les médiathèques le dimanche
 - Pourquoi ? Comment ?
- Statuts, composition du conseil d'administration et des groupes de travail
- La Ville l'été, entre rupture et continuité (6 juillet 2010)
- Travailler à distance pour mieux concilier ses temps de vie ? (24 mai 2011)

Adhésions 2012

Personne physique : 30 € / an

Étudiants et chômeurs : 10 € / an

Organisme privé : 250 à 2500 € / an (selon la taille de l'établissement)

Organisme public : 1000 à 5000 € / an (selon la population)

Tempo Territorial

Hôtel du Département

Direction de la citoyenneté

Quai Jean-Moulin

76101 Rouen Cedex 1

Tél : 02 35 03 57 77

tempoterritorial@yahoo.fr

<http://tempoterritorial.free.fr>

Tempo
TERRITORIAL